

Avis de Publication

M. le Président du Conseil départemental certifie que :

- tous les arrêtés du Recueil des Arrêtés RA-2024-36 du 18/09/2024 ont été publiés ce jour sur le portail de publication des actes décisionnels, disponible sur le site internet du Conseil départemental : www.hautsavoie.fr
Le Recueil est également à disposition du public pour consultation aux Archives départementales de la Haute-Savoie sises 37 bis, avenue de la Plaine – 74000 ANNECY – Tél. : 04-50-33-20-80 *sans limitation de durée.*
- **Tous les arrêtés(*) de ce recueil ont été transmis au représentant de l'Etat dans le département aux dates figurant respectivement sur l'accusé de réception ou le tampon Préfecture de chaque acte.**

() A l'exception des actes non soumis à l'obligation de transmission en Préfecture conformément aux articles L.2131-2 et L.2131-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Sauf mention particulière portée directement sur l'acte concerné, les arrêtés publiés dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication sous forme électronique.

Liste des actes publiés au cours des deux derniers mois :

- 18-09-2024 : RA-2024-36 – Arrêtés
- 04-09-2024 : RA-2024-35 – Arrêtés
- 03-09-2024 : RCP-2024-34 - Délibérations de la Commission Permanente du 26 août 2024
- 21-08-2024 : RA-2024-33 – Arrêtés
- 07-08-2024 : RA-2024-32 – Arrêtés
- 26-07-2024 : PVCD-2024-31 - Procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 27 mai 2024
- 25-07-2024 : RCD-2024-30 - Délibérations du Conseil départemental du 22 juillet 2024
- 24-07-2024 : RAAA-2024-29 - Recueil des Arrêtés et des Actes Administratifs
- 23-07-2024 : RCP-2024-28 - Délibérations de la Commission Permanente du 15 juillet 2024

Avis affiché ce jour sur le panneau d'affichage situé 1, rue du 30^{ème} Régiment d'Infanterie à Annecy et sur le site internet du Conseil départemental (www.hautsavoie.fr)

Fait à Annecy, le 18 septembre 2024,

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur Assemblée,